



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ AÉRIENNE
DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN
(RASG-AFI/1)**

Kampala, Ouganda (26 – 27 Mars 2012)

Point 5 de l'ordre du jour : Les programmes COSCAP dans la Région AFI

**Le COSCAP – UEMOA, transition vers la création d'une agence communautaire
de supervision de la sécurité de l'aviation civile**

(Note présentée par la Commission de l'Union Economique et
Monétaire Ouest Africaine – UEMOA)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En vue de corriger les lacunes dans la supervision de la sécurité relevées par les audits universels de la sécurité de l'aviation civile de l'OACI, la Commission de l'UEMOA s'est attachée à la mise en œuvre du Programme Commun du Transport aérien des Etats Membres de l'UEMOA (PCTA) adopté le 27 juin 2002, avec parmi les résultats attendus : (i) une réglementation communautaire de l'aviation, forte de 18 textes communautaires dont un Code Communautaire de l'Aviation civile et (ii) un système de supervision communautaire de la sécurité de l'aviation qui a vu le jour depuis 2005, grâce à la collaboration nouée avec l'OACI, la mise en œuvre du Projet COSCAP, transition vers une Agence communautaire de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile. Le but principal de ce Projet étant l'aide aux États participants à renforcer leurs mécanismes de supervision de la sécurité.

Action : La réunion est invitée à :

- prendre en compte les informations contenues dans cette note d'information ;
- examiner le souhait formulé dans la conclusion.

REFERENCE(S) :

- Traité de l'UEMOA ;
- Programme commun du Transport aérien des Etats membres de l'UEMOA ;
- Convention de Chicago et ses Annexes techniques.

Objectifs stratégiques :

- La présente note de travail se rapporte aux Objectifs :
- stratégiques A de l'OACI ;
 - du Programme Commun du Transport aérien des Etats Membres de l'UEMOA (PCTA).

1 INTRODUCTION

1.1 Les résultats du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) ont révélé que beaucoup d'États ont des difficultés à s'acquitter de leurs obligations d'États contractants en matière de supervision de la sécurité. Cela est particulièrement vrai dans nos pays africains économiquement faibles et ne disposant pas du cadre juridique et des ressources, humaines, financières et techniques nécessaires pour se conformer aux exigences minimales contenues dans la Convention et ses Annexes. L'UEMOA, par le Programme commun du Transport aérien (PCTA), a adopté comme solution transitoire à ce problème la mise en œuvre du programme COSCAP pour assister ses États membres à renforcer leurs mécanismes de supervision de la sécurité en fournissant encadrement, formation et conseils aux Autorités d'Aviation civile dans la mise en œuvre des normes et standards prescrits en la matière.

2 ANALYSE

2.1 L'équipe est constituée de deux Inspecteurs Régionaux AIR, d'un Inspecteur Régional OPS, d'un Inspecteur Régional AGA et d'un Inspecteur Régional PEL sous la conduite d'un Team Leader nommé parmi les inspecteurs. La coordination du projet est assurée par le Directeur du Transport aérien et du Tourisme de l'UEMOA. Un des résultats attendus des COSCAP est la formation et la qualification des Inspecteurs Nationaux et Régionaux pour toutes les tâches relatives à la Certification et à la Surveillance des activités liées à l'Exploitation aérienne, à la Navigabilité, à la certification des aérodromes et à la délivrance des Licenses du personnel.

2.2 Un des principaux objectifs d'un Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP), consiste à harmoniser les règles, les règlements et les procédures de supervision de la sécurité en mettant à la disposition des Inspecteurs des États des Manuels de procédures pour la Certification et la Surveillance des transporteurs aériens, la certification des aérodromes, la Navigabilité et les Licences du Personnel.

2.3 La Commission de l'UEMOA a mis à la disposition des Autorités de l'Aviation civile des Règlements communautaires. Le COSCAP a fait également des recommandations pour la modification des instruments législatifs existant dans les États afin qu'ils soient conformes aux Annexes et Manuels de l'OACI et qu'ils soutiennent l'harmonisation des lois et règlements au sein de l'UEMOA. En 2011, le COSCAP a organisé 3 ateliers qui ont permis de:

- ✓ valider 27 projets de règlements communautaires ;
- ✓ mettre à la disposition des États des manuels et procédures dans les domaines AGA, AIR, OPS et PEL.

2.4 Depuis 2008, le COSCAP effectue des missions d'assistance dans les États membres en référence aux textes ci-dessus et aux Annexes et documents techniques de l'OACI. Cette assistance a porté en 2011 sur l'élaboration ou la mise à jour des règlements nationaux,

l'élaboration des manuels d'inspecteurs dans les domaines AGA, AIR, AIG, ANS, OPS et PEL, la résolution des carences liées aux SSC, la préparation des Etats aux missions ICVM de l'OACI, le renouvellement de PEA, la mise à jour du registre des Organismes de maintenance, etc.

Le COSCAP participe à des missions conjointes d'assistance avec d'autres organisations (Bureau Régional de l'OACI, EASA). Aussi, à la demande de l'OACI, des inspecteurs du COSCAP participent aux ICVM et aux missions d'assistance dans les Etats. Le COSCAP a également mis à la disposition de la CAFAC des Inspecteurs dans le cadre du programme AFI-CIS.

2.5 Le COSCAP a organisé en partenariat avec l'EASA des formations SAFA au bénéfice des inspecteurs nationaux. Enfin, le COSCAP a participé à la formation en navigabilité des inspecteurs nationaux à l'EAMAC.

2.6 Le COSCAP-UEMOA entend renforcer pour les années à venir la coopération et le partage d'information sécurité avec les différentes organisations régionales (Bureau Régional de l'OACI, CAFAC, COSCAPs, ASECNA, RSOOs, ...) et les centres de formation. Se basant sur l'approche CMA, le COSCAP élaborera et suivra avec chaque Etat, une feuille de route sur mesure basée sur une cartographie des besoins réels, pour la résolution des carences.

2.7 L'ultime objectif du Projet COSCAP est la création d'une organisation régionale permanente mandatée pour exécuter une gamme complète ou partielle de fonctions de certification et de surveillance pour le compte des Etats membres de l'UEMOA. Dans ce sens, les Etats membres de l'UEMOA se sont fixés comme chantier prioritaire pour 2010 dans le cadre du Programme commun du Transport aérien, la création de l'Agence communautaire de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile et de celle chargée des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation. Grâce à l'appui de Conseil de l'OACI par l'assistance servie par OACI/ACIP, de l'USTDA et de l'Union européenne à travers l'EASA, un cadre de référence et des projets d'actes juridiques ont été élaborés et sont en cours de validation par les instances statutaires de l'Union. Ces projets de textes ont été validés par les Ministres en charge de l'aviation civile en décembre 2010. Quelques réserves ont été ensuite émises par un Etat. Des concertations sont actuellement en cours entre la Commission de l'UEMOA et les Etats Membres pour lever les réserves.

3 CONCLUSION

3.1 L'OACI aide les Programmes COSCAP à évoluer vers des structures régionales pérennes autonomes et indépendantes. Pour contribuer au développement social et économique des Etats membres en y améliorant la sécurité et l'efficacité du transport aérien, l'UEMOA a opté pour une harmonisation du processus de régulation relatif à la certification et à la supervision des transporteurs aériens, en conformité avec les dispositions de la Convention de Chicago et de ses Annexes et documents connexes pertinents.

3.2 En vue de promouvoir la sécurité des vols dans le monde entier, l'OACI et les partenaires techniques et financiers internationaux et les États sont vivement invités à poursuivre leur soutien pour la mise en œuvre des Projets COSCAP et des organismes régionaux de supervision de la sécurité de l'aviation civile.

3.3 La Réunion est invitée à prendre note des actions accomplies par le COSCAP et l'UEMOA en vue de l'amélioration de la sécurité de l'aviation civile.